

27 juillet 2021

Rapport sur la constitution d'une pension complémentaire pour les employés en Belgique

L'accord de coalition prévoit une généralisation supplémentaire du deuxième pilier des pensions. Tout salarié doit pouvoir se constituer une pension complémentaire avec une cotisation d'au moins 3 % du salaire brut. Le gouvernement invitera les partenaires sociaux à examiner comment cet objectif peut être atteint. Mais à quelle distance sommes-nous de cet objectif ? Combien de salariés se constituent déjà des pensions complémentaires "suffisantes", et combien n'en bénéficient pas encore ?

À la demande de la ministre des Pensions, Sigedis a mené une enquête sur l'état des lieux des pensions complémentaires des salariés. Nous nous sommes intéressés de près à toutes les personnes qui vivaient en Belgique en 2019 et qui ont effectivement travaillé (au moins un jour) en tant que salarié ; soit plus de 3,7 millions de salariés.

Quelle est l'ampleur de la participation ?

36 % des salariés en Belgique (soit plus de 1,3 million de personnes) ne s'étaient pas constitués de pension de deuxième pilier en 2019 ou ne se constituaient plus activement de droits de pension complémentaire. Près de 2,4 millions de salariés (soit 64%) se sont constitués une pension complémentaire active, c'est-à-dire dans leur emploi actuel, pour plus tard. Au total, près de 4 milliards d'euros ont été versés aux pensions complémentaires des salariés en 2019.

Quel est le montant de la cotisation ?

Un salarié qui s'est constitué activement une pension complémentaire en 2019 pouvait compter sur une cotisation moyenne de 1.699 euros. Pourtant, la moitié des affiliés a dû se contenter d'une cotisation inférieure à 552 euros, tandis que l'autre moitié a cotisé davantage (ou beaucoup plus). La cotisation moyenne des 20% d'affiliés ayant les cotisations annuelles les plus élevées était 100 fois plus élevée que la cotisation moyenne des 20% d'affiliés ayant les cotisations annuelles les plus faibles.

Pour un travailleur bénéficiant d'une pension de deuxième pilier, la cotisation annuelle en 2019 était en moyenne égale à 3,5 % du salaire. Cependant cette moyenne cache le fait que pour la moitié des salariés activement affiliés, le taux de cotisation était inférieur à 2%.

Le résultat final est que 76% de tous les employés (plus de 2,8 millions) n'ont pas atteint le taux de cotisation prédéfini de 3%, soit parce qu'ils n'avaient pas de deuxième pilier du tout (36%), soit parce qu'ils n'étaient pas suffisamment couverts (40%).

Combien est-il encore nécessaire ?

Parmi tous les employés qui n'atteignent pas l'objectif, 82% ont encore besoin d'au moins doubler leur cotisation annuelle actuelle pour atteindre le seuil de 3%. Même si nous ne prenons en compte que

les employés ayant acquis une pension complémentaire, 66 % d'entre eux doivent encore doubler leur cotisation actuelle pour atteindre la couverture cible.

Pour amener l'ensemble des salariés au niveau souhaité, 1,56 milliard d'euros supplémentaires sont nécessaires en plus de la cotisation annuelle totale de près de 4 milliards d'euros. Les travailleurs qui n'ont pas eu d'accumulation dans le deuxième pilier au cours de l'année 2019 ont besoin du plus grand montant. Pour eux, près de 800 millions d'euros auraient été nécessaires en 2019 pour atteindre l'objectif. Cela représente 51 % de l'écart de cotisation totale. Pour les travailleurs qui avaient déjà une accumulation active mais dont le taux de cotisation était trop faible, plus de 750 millions supplémentaires (ou 49 % du déficit de cotisation) sont également nécessaires.

Des différences dans la constitution de pension ?

Sigedis a également étudié les différences de constitution de pension complémentaire entre les salariés.

Plus les salaires sont élevés, plus la participation au deuxième pilier est importante et plus souvent le pourcentage de cotisation prédéfini de 3 % est atteint. Pour les salaires les plus bas, une personne sur trois s'est constituée une pension complémentaire, tandis que pour les salaires les plus élevés, le taux de participation a atteint 87 %.

Les cotisations augmentent également en fonction de la hausse des salaires. Le taux de cotisation triple d'abord lentement, de 1 % à 3,21 % entre le 10e et le 80e percentile de salaire. Dans le dernier quintile, on assiste à un deuxième triplement plus rapide, de 3,21% à près de 10%. Enfin, dans les derniers centiles, on observe une multiplication concentrée et puissante, avec des taux de contribution supérieurs à 50%.

Les différences dans la constitution des pensions sont considérables selon le secteur dans lequel les salariés sont employés. Dans certains secteurs, la majorité (jusqu'à 87 %) des salariés ont atteint la couverture cible (en raison d'une participation et de cotisations élevées par rapport au salaire), tandis que d'autres secteurs ont obtenu de moins bons résultats (avec à peine 7 % d'atteinte de l'objectif).

Le type de plan sur lequel la pension est constituée a également un impact important. 90 % des membres d'un plan sectoriel n'ont pas encore atteint la couverture souhaitée en 2019. Bien que 45 % de l'ensemble des salariés ayant des droits acquis soient affiliés à un régime sectoriel, seuls 10 % de la cotisation annuelle totale ont été versés à ces régimes : en 2019, un peu plus de 3 milliards d'euros sont allés aux plans d'entreprise. Parmi les employés qui ont accumulé une pension par le biais d'un plan d'entreprise, 59% pouvaient déjà compter sur un taux de cotisation d'au moins 3%.

Le rapport complet avec l'ensemble des chiffres et graphiques est disponible via <https://pensionstat.be>.

PensionStat.be propose des statistiques actuelles facilement accessibles à un large public allant des décideurs politiques et chercheurs jusqu'aux experts pension et aux citoyens. PensionStat contribue ainsi à une meilleure connaissance du paysage belge des pensions. La plateforme en ligne est une initiative de Sigedis, du Service fédéral des Pensions et de l'INASTI.

Sigedis est une organisation publique dans le secteur de la sécurité sociale. Nous fournissons des informations fiables et accessibles sur les carrières et les pensions. Nous offrons aux citoyens une image claire de leur propre situation afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées concernant leur carrière et leur pension. Nous sommes également présents pour les organisations qui ont besoin de données ou de services liés aux données sur les carrières et les pensions complémentaires.

Données de contact :

Sigedis

Virginie Houdmont

Communication

T: 0493 18 13 97

M: communication@sigedis.fgov.be